

Point n° 5b



Étude 1 – Étude concernant la gestion et l'exploitation d'un bac assurant la liaison internationale entre Saint Laurent du Maroni (Guyane) et Albina (Suriname)

Collectivité territoriale de Guyane (CTG)

Cette assistance vise à apporter un appui technique et juridique à la Collectivité territoriale de Guyane, dans le choix du meilleur montage juridique transfrontalier possible pour l'exploitation d'un bac sur le Maroni assurant la liaison entre Saint-Laurent-du-Maroni et Albina au Suriname, et dans la mise en œuvre de ce montage. La MOT intervient plus précisément dans le domaine du droit des contrats, tel que le droit des marchés publics, afin d'assister la CTG dans le choix, la définition, la rédaction et la passation du contrat d'exploitation du nouveau bac fluvial. Les attendus de cette assistance sont la définition de la forme juridique sous laquelle l'accord franco-surinamais permettra de désigner l'armateur du nouveau bac fluvial, et une aide pour la rédaction et la passation du contrat avec l'armateur du nouveau bac.

Étude 2 – Liaisons maritimes hivernales de fret et de passagers entre la Corse et la Sardaigne

Collectivité territoriale de Corse (CTC), via l'Office des transports de la Corse (OTC)

La CTC a sollicité la MOT pour un appui technique et juridique à la mise en place de liaisons maritimes hivernales entre la Corse et la Sardaigne à compter de l'automne 2016. L'étude consiste à rechercher le meilleur montage juridique pour permettre à la CTC et à son partenaire sarde, la Région autonome de Sardaigne (RAS), de mettre en place un service d'intérêt général dans l'attente de la constitution d'une structure pérenne de type GECT. Il s'agit concrètement de choisir la forme juridique sous laquelle l'accord entre la CTC et la RAS (lui-même validé en amont par les autorités nationales) permettra de désigner le ou les exploitants des lignes maritimes inter îles, et d'assister les deux collectivités dans la rédaction et la passation du contrat. Cette démarche passe par une étude approfondie des règles nationales et européennes, ainsi que, le cas échéant, par une assistance à des échanges interétatiques.

Étude 3 – Mission d'appui à la réalisation du Schéma de Développement territorial de la Grande Région

Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Département de l'aménagement du territoire (Luxembourg), agissant pour le compte des différentes instances du Sommet de la Grande Région

Ce travail, conduit par l'Agence d'urbanisme Lorraine Nord (AGAPE) associe les agences d'urbanisme de Metz (AGURAM) et de Nancy (ADUAN), l'Université technique de Kaiserslautern et la Mission Opérationnelle Transfrontalière. Une partie de l'étude consiste à analyser des documents de planification par versant national (Belgique, Luxembourg, France, Allemagne) ou des documents d'orientation transfrontaliers. Une série d'entretiens complètera l'analyse de ces documents. Cette mission doit permettre de mieux définir ce que doit être le Schéma de Développement Territorial de la Grande Région.

Etude 4 – Mission d'accompagnement pour la mise en place d'un projet « éco bonus » mobilité à la frontière avec le Luxembourg

EGIS, filiale de la Caisse des Dépôts

Cette mission d'accompagnement vise à apporter à EGIS une expertise sur la situation de la mobilité et des transports entre le Sillon lorrain et le Luxembourg, ainsi qu'un appui opérationnel dans la prise de contact avec les autorités luxembourgeoises pour la réalisation du concept d'écobonus mobilité au Luxembourg.

Ce projet innovant s'inspire de l'expérience de Rotterdam. Il consisterait à participer à la fluidification d'un ou des axes (auto)routiers vers le Luxembourg en valorisant la responsabilité individuelle : les automobilistes, qui effectuent quotidiennement un trajet en voiture sur cet axe routier, vont être encouragés pendant une période à définir (un à deux ans) à ne pas utiliser leur véhicule aux heures de pointe (en différant leur trajet, en utilisant les transports en commun ou le covoiturage) par un système de gratification (chèques, bons d'achat, de petits cadeaux, réductions sur les cartes de transport en commun).

Un pré-rapport sur la situation en matière de transport transfrontalier entre le Sillon lorrain et le Luxembourg a été remis à EGIS (statistiques, données géographiques, cartographies du territoire). Des entretiens avec différents acteurs du Sillon Lorrain et au Luxembourg ont déjà eu lieu.

Etude 5 – Accompagnement de la Métropole européenne de Lille concernant une délibération du Conseil métropolitain portant sur le Schéma de coopération transfrontalière (SCT)

Métropole européenne de Lille

Il est proposé à la MEL de poursuivre plus concrètement la démarche de définition du SCT pour son territoire, prévu par la loi du 27 janvier 2014 sur la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM), en l'accompagnant techniquement dans le processus aboutissant à la rédaction d'une délibération du Conseil métropolitain, qui définira les modalités d'élaboration de ce schéma et les grandes lignes de son contenu.

Les différents points de cette mission visent à :

- Conduire une série d'entretiens auprès d'acteurs institutionnels, afin de déterminer les objectifs attendus du schéma.
- Aider la MEL à définir plus précisément ce que pourrait être le SCT dans ses thématiques.
- Définir les points d'étapes de l'élaboration du SCT au regard des calendriers des autres documents stratégiques et de planification.
- Assister la MEL dans la préparation écrite de la délibération du Conseil métropolitain décisionnaire.